

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1350

3 juin 2008

SOMMAIRE

Aggior S.A.	64763	Imopro International S.A.	64767
Alias Mustang International	64759	Impex Overseas Trading Holding S.A. ...	64764
Aramis Participations S.A.	64772	Inapa Luxembourg S.A.	64766
Artam Holding S.A.	64759	Industrial Software Development S.A. ...	64754
Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l.	64790	Jacky S.A.	64768
Atum S.A.	64755	Mainoria S.A.	64789
Blue Chip Selection	64758	Marquisaat	64768
Bolton Group International S.A.	64767	Mayfair Holdings S.A.	64770
Capivent S.A.	64764	Media.Net S.A.	64765
Caribe Holding S.A.	64764	Metec S.A.	64774
Causerman Investissements S.A.	64761	Nek Holding S.A.	64773
Coleman S.A.	64761	NSV Investments S.A.	64767
Davis S.A.	64788	Orco Property Group	64755
Delta Luxembourg International S.A.	64757	Pencil S.A.	64772
Desalline S.A.	64772	Phenon Holding S.A.	64757
Deutsche Postbank Vermögens - Manage- ment S.A.	64773	Procobel S.A.	64759
Driver & Bengsch	64760	Rally Lux Holding Two S.à r.l.	64775
Dynasty Investments S.A.	64768	R. & B. Investments S.A.	64769
Emerge Capital	64761	Redblack Limited	64773
Europäische Beteiligungsgesellschaft A.G.	64771	R.P.E. S.A.	64758
Fidelity Multimanager Sicav	64763	Scania Treasury SA	64800
Flaugust S.A.	64754	Small Cap Investment Holding S.A.	64766
Galim Holding S.A.	64755	Soceurfin S.A.	64762
Galux S.A.H.	64754	Société de l'Hôtellerie Holding S.A.	64756
Global Equities and Real Estate S.A.	64762	Sully S.A.	64762
Gofinco Holding S.A.	64788	Sunmoon S.A.	64771
Goldinvest 66 S.A.	64789	Ulrika S.A.	64765
Goldinvest 99 S.A.	64789	Ulysses	64760
GSC European Mezzanine Luxembourg VIII S.à r.l.	64799	Variolabel Sicav	64765
Hermina Holding S.A.	64771	Venezuela Investment Company S.A.	64770
IGLS Invest S.A.	64757	Vianta S.A.	64771
		Vitrum Lux S.A.	64769
		Wardim S.A.	64800

Galux S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 17.771.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 24 juin 2008 à 15.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065800/755/21.

Flaugust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 132.854.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du 19 juin 2008 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008066096/16.

Industrial Software Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 55.481.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 juin 2008 à 15h au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31/12/2007;
3. Affectation du résultat;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
5. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008067327/322/17.

Galim Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 113.182.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 18 juin 2008 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008066751/755/20.

Atum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.788.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 18 juin 2008 à 15.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2007,
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008066752/755/20.

Orco Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 44.996.

Dear Shareholders, as no quorum has been constituted on May 28, 2008 during the extraordinary general meeting of shareholders of the Company, you are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(hereinafter the «General Meeting») to be held before notary public M^e Henri Hellinckx at the registered office of the Company on July 8, 2008 at 4.30 p.m. and to vote on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of article 5 of the bylaws relating to the authorized capital. Approval to confer to the board of directors to proceed to increases of capital within the framework of the authorized corporate capital throughout new five years, to the conditions and procedures which it will fix and in particular the capacity to suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholders;

2. Amendment of article 12 of the bylaws relating to the deliberation of the board of directors;
3. Amendment of article 13 of the bylaws relating to delegation of powers and the managing directors;
4. Translation of the bylaws in English with French version as evidence;
5. Miscellaneous.

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5 des statuts concernant le capital autorisé. Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé pendant une nouvelle durée de cinq ans, aux conditions et modalités qu'il fixera et notamment le pouvoir de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants;
2. Modification de l'article 12 des statuts concernant le mode de délibération du conseil d'administration;
3. Modification de l'article 13 des statuts concernant la délégation de pouvoir, et les administrateurs-délégués;
4. Traduction des statuts en version anglaise, avec la version française faisant foi;
5. Divers.

The present agenda is worded in French followed by an English version. In case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Attendance to the General Meeting:

- Shareholders wishing to attend the General Meeting shall notify their intent at the latest on July 4, 2008, to one of the following persons:

- * NATIXIS, Service Assemblées, 10, rue des Roquemonts, F-14099 Caen, Cedex 9; or
- * to their financial intermediary; or
- * directly to the Company.

- Shareholders wishing to be represented at the General Meeting shall provide NATIXIS with a proxy. Such proxy duly filled up with the shareholder name shall be provided to its financial intermediary or NATIXIS at the latest on July 4, 2008. The proxy form will be available either at the offices of NATIXIS, or at the registered office of the Company, or at their financial intermediary premises.

- Shareholders of bearer shares wishing to attend in person or be represented at the General Meeting shall also provide a statement of participation (attestation de participation), issued by the financial intermediary holding their securities, such statement indicating the number of shares held. The shareholders who do not have this statement may not participate to the vote.

Resolution drafts proposed during the General Meeting:

The drafts of the resolutions to be voted on during the General Meeting are available online on the website www.orcogroup.com and can be directly requested at the registered office of the Company.

Withholding threshold:

- As indicated in the press release of February 4, 2005 available on the following Website address: www.orcogroup.com, the shareholders decided that any shareholder is under the obligation to immediately inform the Company in writing of the crossing either up or down of the thresholds set at 2.5 %, 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 33 %, 50 % and 66 %. Shareholders who do not inform the Company will not be able to use their voting right for the Ordinary General Meeting of Shareholders of the Company. For information and to this date, three shareholders informed the company about a withholding rate higher than 2.5%.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008066753/1273/56.

Société de l'Hôtellerie Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.498.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 06 mai 2008, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour. Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 7 juillet 2008 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008067353/795/18.

IGLS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.743.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *19 juin 2008* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008067354/788/16.

Phenon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 87.773.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le *19 juin 2008* à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008067355/1023/16.

Delta Luxembourg International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.005.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mercredi, le *25 juin 2008* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de M. Alberto MUCELLI dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

6. Reconduction de M. Sandro MUCELLI dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. Reconduction de M. Pietro LONGO dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Reconduction de M. Eric MAGRINI dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
9. Reconduction de M. Philippe TOUSSAINT dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
10. Reconduction de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
11. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008067359/29/28.

R.P.E. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 41.652.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le *19 juin 2008* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008067356/1023/17.

Blue Chip Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 71.119.

Shareholders of Blue Chip Selection (the "SICAV") are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the SICAV on *Wednesday June 25, 2008* at 5.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at February 29, 2008
4. Discharge to the Directors
5. Allocation of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the SICAV.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008067362/584/23.

Artam Holding S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 41.119.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du mardi, 17 juin 2008 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2007.
2. Examen et approbation du bilan et du compte pertes & profits au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires
5. Divers

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

Référence de publication: 2008067357/7759/19.

Procobel S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 15.214.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra en date du 19 juin 2008 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008067358/506/17.

Alias Mustang International, Société Anonyme.
Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 95.884.

Le conseil d'administration prie les actionnaires de la société anonyme ALIAS MUSTANG INTERNATIONAL d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
qui se tiendra le mardi 24 juin 2008 à 10.00 heures à Luxembourg au 10 A, rue Henri M. SCHNADT, L-2530 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007.
3. Affectation à donner au résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Les actionnaires sont informés que cette Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés. Pour pouvoir

assister à ladite Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur devront présenter leurs certificats d'actions ou un certificat de blocage bancaire.

Référence de publication: 2008067360/755/20.

Driver & Bengsch, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.622.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Driver & Bengsch, Société d'Investissement à Capital Variable ein, die am 7. Juli 2008 um 10.00 Uhr in L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall abgehalten wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Änderung des Namens der Satzung von "DRIVER & BENGSCH" in "DRIVER & BENGSCH (LUX)"
2. Verschiedenes

In einer ersten außerordentlichen Generalversammlung am 2. Juni 2008 wurde das gesetzliche Anwesenheitsquorum nicht erreicht. Alle Punkte der Tagesordnung werden durch Beschluss mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Aktien, welche anwesend oder vertreten sind und ihre Stimmen abgeben, angenommen.

Jeder Aktionär hat das Recht an der zweiten außerordentlichen Generalversammlung teilzunehmen oder sich vertreten lassen.

Aktionäre, die teilnehmen oder sich vertreten lassen möchten und ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung eine Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der zweiten außerordentlichen Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss fünf Arbeitstage von der außerordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden.

Für die Versammlung gültig empfangene Stimmrechtsvollmachten behalten ihre Wirksamkeit für jegliche wieder einberufene Versammlung der Aktionäre mit derselben Tagesordnung.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008067361/755/27.

Ulysses, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.830.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 24 juin 2008 à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.03.2008
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008067364/584/22.

Emerge Capital, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.530.

Shareholders of Emerge Capital (the "SICAV") are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the SICAV on Wednesday *June 25, 2008* at 4.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at February 29, 2008
4. Discharge to the Directors
5. Allocation of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the SICAV.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008067363/584/23.

Coleman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 95.319.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mars 2008 n'ayant pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *19 juin 2008* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008059969/755/17.

Causerman Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 52.637.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *12 juin 2008* à 10.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs, au Président et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,

- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008057999/755/19.

Soceurfin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 57.537.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 12 juin 2008 à 15.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008058000/755/18.

Global Equities and Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 112.580.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 17 juin 2008 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008059974/755/19.

Sully S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 42.789.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 11 juin 2008 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes

4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063925/506/17.

Aggior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 48.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 13 juin 2008 à 09.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008059976/755/21.

Fidelity Multimanager Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 114.508.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of Fidelity MultiManager Sicav ("the Company") will be held at Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1021 Luxembourg on Thursday 12 June 2008 at 9.00 a.m. local time to consider the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors for the year ended 31 December 2007.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the year ended 31 December 2007.
3. Approval of the balance sheet and income statement for the financial year ended 31 December 2007.
4. Discharge of the Board of Directors.
5. Election/re-election of five (5) Directors, specifically the election of the following four (4) Directors: Mr Nishith Gandhi, Mr R. Mikael Nikou, Mr Charles E. Hutchinson and Mr Andrew J.K. Steward (subject to the approval of the "Commission de Surveillance du Secteur Financier") and the re-election of Fidelity Investments Luxembourg S.A., as Corporate Director.
6. Election of the Auditors, specifically the election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg.
7. Consideration of such other business as may properly come before the meeting.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Company with regard to ownership of shares by US persons or of shares which constitute in the aggregate more than three per cent (3%) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. Shareholders are invited to attend and vote at the meeting or may appoint another person in writing to attend and vote on their behalf. Such proxy need not be a shareholder of the Company.

Shareholders may vote by proxy by returning the form of proxy to the address given below:

Fidelity Investments Luxembourg S.A.
Kansallis House
Place de l'Etoile, B.P. 2174
L-1021 Luxembourg

To be valid, proxies must reach the registered office of the Company on 10 June 2008 by 9.00 a.m. local time at the latest.

9 April 2008.

By Order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2008063921/584/33.

Impex Overseas Trading Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 29.931.

Les actionnaires sont priés d'assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au: 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, le 10 juin 2008 à 15 heures 30, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2007
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nomination
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008060595/1212/19.

Capivent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 54.461.

Les actionnaires sont priés d'assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, le 10 juin 2008 à 11 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2007
3. Affectation du résultat
4. Nominations
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008060597/1212/19.

Caribe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.749.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 11 juin 2008 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063476/788/16.

Media.Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 66.077.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le mercredi 11 juin 2008, à 11.00 heures, au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2008061042/1429/14.

Ulrika S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 79.219.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 13 juin 2008 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008061043/755/20.

Variolabel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 111.805.

Invitation to the shareholders of VARIOLABEL SICAV (the "Company") to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders, which will be held in the premises of BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, on Monday, 16th June 2008 at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Note the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and Statement of Income for the year ended 31st March 2008
3. Allocation of the results
4. Discharge of the Directors
5. Election and re-election of the Directors
6. Re-election of the Independent Auditor
7. Any other business

The Annual General Meeting may validly deliberate without quorum. Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will be passed if approved by a simple majority of the shares present or represented.

Shareholders may at the meeting vote in person or by proxy. Proxy forms are available at BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange, L-2085 Luxembourg. Shareholders who will not be able to attend the meeting are kindly asked to complete, sign and return the relevant proxy form by fax followed by post to the attention of Ms Christine Kabey, BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange, L-2085 Luxembourg (fax number: (+352) 26 96 97 30) before June 12, 2008.

For and on behalf of the Board of Directors of VARIOLABEL SICAV.

Référence de publication: 2008062241/755/26.

Small Cap Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 78.326.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *12 juin 2008* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire au Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008062441/10/19.

Inapa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 4.759.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra par-devant notaire le *12 juin 2008* au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante :
La société a pour objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger :
 - La prise de participations, droits et intérêts, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes entreprises ou sociétés, leur administration et leur aliénation,
 - La fabrication, la distribution, la transformation et l'impression de tous papiers, cartons, produits à base de cellulose et de produits connexes ou similaires,
 - L'achat et la vente de papiers en tous genres, cartons, enveloppes, sachets et le commerce en général de tous produits nécessités par les imprimeries, lithographies, papeteries et autres entreprises similaires.
 - L'acquisition, la création, l'exploitation, la prise à bail, la location et l'aliénation de tous fonds de commerce, établissements et immeubles nécessaires à la réalisation dudit objet,
 Le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscriptions, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avances, d'achat ou de vente de titres ou droits sociaux, de cession ou de location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers, ou par tout autre mode.
D'une façon générale, toutes prestations liées ou connexes à ces activités et toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société.
2. Modification afférente de l'article trois des statuts.

Référence de publication: 2008063474/534/29.

NSV Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 103.164.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 juin 2008 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008062443/10/18.

Bolton Group International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 21.159.

Shareholders are invited to attend at 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg on 11th June, 2008 at 11.00 a.m. the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors, the Independent Auditor and the Statutory Auditor.
2. Presentation and approval of the consolidated and unconsolidated balance sheets and profit and loss accounts as of 31st December, 2007.
3. Allocation of profits.
4. Discharge to the Board of Directors and the Statutory Auditor.
5. Elections of the Board of Directors, the Independent Auditor and the Statutory Auditor.
6. Miscellaneous.

In order to be able to attend the Annual General Meeting of Shareholders, holders of bearer shares have to deposit their bearer shares five business days before the date of the meeting at the registered office of the company.

Holders of registered shares will have to inform the company within the same time lapse of their intention to attend the meeting.

Proxies should be deposited with the same lapse at the registered office of the company.

Luxembourg, 20th May, 2008.

The Board of Directors .

Référence de publication: 2008062444/4879/24.

Imopro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 105.305.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 juin 2008 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;

3. affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063131/10/19.

Dynasty Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.554.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 11 juin 2008 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
5. Divers

Référence de publication: 2008063478/788/16.

Jacky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.566.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 11 juin 2008 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063479/788/16.

Marquisaat, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.562.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 12 juin 2008 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063937/534/15.

R. & B. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.526.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 11 juin 2008 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063481/788/16.

Vitrum Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, Z.I. P.E.D., boulevard du Contournement.

R.C.S. Luxembourg B 71.365.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, le 12 juin 2008 à 11.00 heures par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Première réduction du capital social à concurrence de EUR 1.970.650 (un million neuf cent soixante-dix mille six cent cinquante euros) par annulation des 197.065 (cent quatre-vingt-dix-sept mille soixante-cinq) actions aux fins de compenser les pertes intervenues à concurrence d'un même montant, constatées sur la base d'états financiers en date du 30.09.2007, ramenant le capital social à zéro.
3. Instauration d'une valeur nominale de EUR 1.- par action.
4. Première augmentation du capital social à concurrence d'un montant maximal de EUR 5.454.800 (cinq millions quatre cent cinquante-quatre mille huit cents euros) par l'émission maximale de 5.454.800 (cinq millions quatre cent cinquante-quatre mille huit cents) nouvelles actions, à libérer moyennant espèces et de le porter ainsi jusqu'à EUR 5.454.800 (cinq millions quatre cent cinquante-quatre mille huit cents EUR) dans la mesure où tous les actionnaires participent à cette opération. Dans ce cas la souscription s'entend répartie comme suit entre les actionnaires et proportionnellement à leur participation initiale dans le capital avant sa réduction:
 - Monsieur Mauro MENCHINI: part de souscription de EUR 723.671
 - GORTYNE S.A.: part de souscription de EUR 165.998
 - RVA CAPITAL RISQUE S.A.: part de souscription de EUR 3.754.239
 - TECHINT SPA: part de souscription de EUR 810.892Pour le cas où l'un et l'autre actionnaire ne participera pas à l'augmentation de capital, l'augmentation se réduira au montant à souscrire par le ou les autres actionnaires suivant les montants indiqués ci-dessus et effectivement souscrits et libérés.
Le montant de la première augmentation de capital sera équivalent au montant effectivement souscrit et libéré par les actionnaires.
5. Seconde réduction de capital social à concurrence d'un montant maximal de EUR 5.454.800 (cinq millions quatre cent cinquante-quatre mille huit cents euros), respectivement du montant effectivement souscrit et libéré en vertu de la résolution à prendre suivant le point 4. ci-dessus du présent ordre du jour par les actionnaires et par annulation des actions émises de ce chef, aux fins de compenser les pertes intervenues à concurrence d'un même montant, constatées sur la base d'états financiers en date du 30.09.2007, ramenant le capital social à zéro.
6. Seconde augmentation de capital à concurrence d'un montant de cent mille euros (100.000 EUR) par l'émission de 100.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à souscrire par les actionnaires existants proportionnellement à leur participation dans le capital, et à libérer intégralement en espèces, de telle manière que le capital social soit finalement fixé à EUR 100.000 représenté par 100.000 (cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

7. Dans le cas où la première augmentation du capital reprise ci-dessus n'aurait pas été souscrite à raison de EUR 5.454.800 (cinq millions quatre cent cinquante), les fonds propres resteront négatifs et dépasseront le nouveau capital de la société. Dans cette hypothèse, les actionnaires se prononceront sur la continuation en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
8. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
9. Divers.

CONDITIONS DE QUORUM, DE VOTE ET DE PARTICIPATION

Les Actionnaires sont informés que :

1. Conformément à l'article 13 des statuts, toutes les décisions à prendre par les actionnaires en assemblées générales ordinaires et extraordinaires doivent être prises par 51% au moins des actions émises, sans tenir compte des conditions de quorum de présence et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

2. Les actionnaires peuvent participer et voter en personne ou par mandataire, qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Les modèles de procurations peuvent être obtenus au siège de la société.

3. Afin de participer à l'assemblée générale extraordinaire, les détenteurs d'actions au porteur devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, ou auprès du siège de la Fortis Banque Luxembourg, ou de toute autre banque.

VITRUM LUX S.A.

Référence de publication: 2008063608/545/60.

Venezuela Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.780.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 11 juin 2008 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats aux 31.12.2006 et 31.12.2007
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063482/788/18.

Mayfair Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.219.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 11 juin 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008063490/1023/16.

Sunmoon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 67.165.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUNMOON S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008062667/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02769. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Hermina Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 6.611.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 juin 2008 à 11:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert de siège.
2. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008063998/1267/13.

Vianta S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 9.915.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi 11 juin 2008 à 11:40 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert de siège.
2. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008064005/1267/13.

Europäische Beteiligungsgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 86.427.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 12. Juni 2008 um 14.00 Uhr, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2007.

3. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
5. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008063942/534/18.

Desalline S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.195.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 juin 2008 à 9.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063945/534/15.

Aramis Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.120.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 12 juin 2008 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063951/534/15.

Pencil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.003.

Messieurs les actionnaires et les obligataires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 11 juin 2008 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063928/534/16.

Nek Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 93.811.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *June 11, 2008* at 14.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2007.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008063931/534/16.

Redblack Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 95.369.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication de l'extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration le 15 octobre 2007, parue dans le Mémorial C n° 683 du 19 mars 2008, page 32784:

Au point 2,

- au lieu de: «Le Conseil d'Administration décide de coopter Madame Kristen Sevlav (...) comme nouvel administrateur (...)»,

- lire: «Le Conseil d'Administration décide de coopter Madame Kristen SIMAT (...) comme nouvel administrateur (...)».

Référence de publication: 2008066519/664/13.

Deutsche Postbank Vermögens - Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 72.338.

Im Jahre zweitausendacht, am achtundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "Deutsche Postbank Vermögens-Management S.A." mit Sitz in Schuttrange (Munsbach), 18-20, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer R.C.S. Luxembourg B 72.338 und gegründet gemäß Urkunde des Notars Frank BADEN, vormals mit dem Amtssitz in Luxemburg, vom 29. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1018 vom 31. Dezember 1999, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Christoph Wagner, Jurist, wohnhaft in Aach (Deutschland).

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Julia Becker, Juristin, wohnhaft in Holsthum (Deutschland).

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Julia Becker, vorbenannt.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet, und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand unterzeichnet. Eventuelle Vollmachten, welche durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" paraphiert wurden, bleiben gegenwärtigem Protokoll beigefügt, um mit demselben einregistriert zu werden.

II. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

III. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Erhöhung des gezeichneten Gesellschaftskapitals in Höhe von derzeit 150.000,- EUR (einhundertfünfzigtausend Euro) um 14.850.000,- EUR (vierzehn Millionen und achthundertfünfzigtausend Euro) auf 15.000.000,- EUR (fünfzehn Millionen Euro) durch die Schaffung und Ausgabe von 148.500 (einhundertachtundvierzigtausendfünfhundert) neuen Aktien ohne Nominalwert

2. Änderung von Artikel 5 Absatz 1 der Satzung

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das gezeichnete Gesellschaftskapital von derzeit 150.000,- EUR (einhundertfünfzigtausend Euro) um 14.850.000,- (vierzehn Millionen und achthundertfünfzigtausend Euro) auf 15.000.000,- EUR (fünfzehn Millionen Euro) durch die Schaffung und Ausgabe von 148.500 (einhundertachtundvierzigtausendfünfhundert) neuen Aktien zu erhöhen.

Die insgesamt 148.500 (einhundertachtundvierzigtausendfünfhundert) neuen Aktien werden von der Deutsche Postbank International S.A., mit Sitz in Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall, hier vertreten durch Herrn Christoph Wagner, vorbenannt, zum Gesamtpreis von 14.850.000,- EUR (vierzehn Millionen achthundertfünfzigtausend Euro) gezeichnet. Die übrigen Aktionäre verzichten ausdrücklich auf ihr Recht auf Zuteilung eines ihrem Anteil an dem bisherigen Aktienkapital entsprechenden Teiles der neuen Aktien.

Die Einlage auf die neu gezeichneten Aktien wurde in bar geleistet, sodass die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über die Summe von vierzehn Millionen achthundertfünfzigtausend Euro (EUR 14.850.000,-) verfügen kann, wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Die Aktionäre beschliessen hiermit die Bezeichnung des Nominalwertes der Aktien nicht mehr in den Statuten der Gesellschaft zu erwähnen.

Zweiter Beschluss

Auf Grund der vorstehenden Beschlüsse beschließt die Generalversammlung Artikel 5 Absatz 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 5 Absatz 1.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt fünfzehn Millionen Euro (EUR 15.000.000,-), aufgeteilt in einhundertfünfzigtausend (150.000) Aktien ohne Nennwert; es ist in voller Höhe eingezahlt."

Alle Beschlüsse wurden einzeln und einstimmig gefasst.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Versammlungsvorstand mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Wagner, Becker, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 avril 2008, LAC/2008/17670. — Reçu à 0,5%: soixante-quatorze mille deux cent cinquante Euros (€ 74.250,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 8. Mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008061874/202/66.

(080069158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Metec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.173.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 12. Juni 2008 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2007
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Verschiedenes.

Référence de publication: 2008063934/534/16.

Rally Lux Holding Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 102.129.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of the month of April.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg on behalf of Rally Lux Holding One S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 102.130, being the sole shareholder of Rally Lux Holding Two S.à r.l. (the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, incorporated by deed of notary Joseph Elvinger, on 28th June, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 14th October, 2004 number 1029 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 102.129. The articles of incorporation (the "Articles") of the Company were amended the last time by deed of notary Joseph Elvinger on 25th May, 2005 published in the Mémorial of 25th October, 2005 number 1089.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all sixty-four thousand five hundred (64,500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda:

(I) Re-composition of the share capital of the Company by (all items being inter related and constituting one agenda item):

A. Amendment of the nominal value of the shares from twenty five euro (€ 25) to one euro cent (€ 0.01) so that for each existing share, the holder thereof receives two thousand five hundred (€ 2,500) shares with a nominal value of one euro cent (€ 0.01);

B. Creation of two different classes of shares, namely ordinary A/B shares and class C preferred shares with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles amended as set forth under agenda item (III) to (IV) and amended and restated under item (V) and re-classification of the existing one hundred and sixty one million two hundred and fifty thousand (161,250,000) shares (after giving effect to the change of nominal value above) having a nominal value of one euro cent (€ 0.01) each in issue in the Company held by the sole existing shareholder of the Company into ordinary A/B shares;

C. Increase of the issued share capital of the Company to one million six hundred and twelve thousand and six hundred Euro (€ 1,612,600) by the issue of ten thousand (10,000) class C preferred shares each with each with a nominal value of one euro cent (€ 0.01) against the cash contribution by the sole shareholder (the "Subscriber") of an amount of one hundred Euro (€ 100) and subscription to, and payment of, the new shares by the Subscriber;

D. Amendment and restatement of the entire article 6 of the Articles so as to reflect the decisions to be taken on the above items to be read as follows:

"The share capital of the Company is set at one million six hundred and twelve thousand and six hundred Euro (€ 1,612,600) divided into one hundred and sixty one million two hundred and fifty thousand (161,250,000) ordinary A/B shares and ten thousand (10,000) class C preferred shares each having a nominal value of one euro cent (€ 0.01)."

(II) Replacement of the references to "units" or "unitholders" in the Articles by "shares" and "shareholders" as appropriate.

(III) Amendment of article 16 of the Articles so as to determine the allocation to be made between the shareholders in the event of a distribution, to read as follows:

" Art. 16. Distribution Rights.

16.1 Out of the net annual profits of the Company an amount equal to five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

16.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter in Article 16.7.

16.3 Interim dividends may be decided upon by the general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 16.7, on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since

the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

16.4 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 16.7.

16.5 The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.6 [reserved]

16.7 Any distribution of dividends out of net profits, retained earnings and/or available share premium or reserves shall be made as follows:

16.7.1 an amount of 0.1% of the Distributed Amount shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares, then

16.7.2 each holder of Class C preferred shares shall receive its accumulated (and unpaid) Class C Preferred Return (less any amount received by the relevant shareholders of such class under Article 16.7.1) per Class C Share held, then

16.7.3 the holders of Class C preferred shares shall receive an amount equal to 50% of the remainder of the Distributed Amount after 16.7.1 and 16.7.2 pro rata to the number of Class C Shares held by each of them;

16.7.4 the remaining amount of the Distributed Amount shall be distributed equally to holders of A/B shares pro rata to their holding of A/B shares."

(IV) Amendment and restatement of article 17 of the Articles so as to determine the rights of the shareholders upon liquidation of the Company to be read as follows:

" Art. 17. Liquidation of the Company.

17.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the board of managers then in office (the "Liquidator") who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

17.2 The Liquidator shall determine and liquidate the assets of the Company and pay or provide for or set aside appropriate amounts to settle the Debts. Thereafter the Liquidator shall determine the Adapted Surplus.

17.3 The Adapted Surplus shall be allocated and paid as follows:

i. first, an amount of 0.1% of the Adapted Surplus shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares; then

ii. second, each Class C Security shall entitle the holder thereof to the accumulated (and unpaid) Class C Preferred Return per Class C Security held (less any amount received by the relevant holders of such Security under Article 17.2.i); then

iii. third, each holder of Class C Securities shall receive the Class C Subscription Price per Class C Security held; then

iv. thereafter, the holders of Class C Securities shall receive an amount equal to 50% of the remainder of the Adapted Surplus after item (i) to (iii) pro rata to the number of Class C Securities held by each of them;

v. the balance of the Adapted Surplus after item (iv) shall be distributed to all holders of A/B Securities pro rata to their holding of A/B Securities."

(V) Insertion of anew article 19 to be read as follows:

" Art. 19. Definitions.

A/B Securities Means all class A/B shares and all instruments, securities or certificates convertible therein issued by the Company (if any)

Adapted Surplus Means the sum of any assets of or funds available in the Company after the payment, provision for or setting aside of appropriate amount to settle any Debts

Class C Adjusted Value Means the Class C Subscription Price of a Class C Security increased by the amount of the Class C Preferred Return(s) of the previous years (from its Issue Date) which accumulated but has(ve) not been paid

Class C Preferred Return Means the preferred return for each Class C Security calculated as follows: for each year from the Issue Date of a Class C Security, such Class C Security shall entitle the holder thereof to an annual cumulative preferred return equal to Preferred C Rate (applied pro tempore) for the relevant year. The Class C Preferred Return not declared and/paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not be due until due declaration has been made). The Class C Preferred Return arises daily (subject to the above) on the Class C Adjusted Value of the relevant Class C Security on such day calculated on the basis of a year of 365/366 days

Class C Securities Means all Class C shares and all instruments, securities or certificates convertible therein issued by the Company (if any)

Class C Subscription Price Means the subscription price of the relevant Class C Security at the time of subscription (while taking into account security splits or comingling of securities)

Debts Means all debts, costs, charges, expenses including estimated liquidation or other expenses or costs or other obligations of the Company provided that any debt, instrument or security convertible into shares of the Company (if

any) shall not be taken into account as debt or liability of the Company but shall be considered for the purposes hereof as if converted

Distributed Amount Means the total amount of dividends (including interim dividends) declared by the general meeting of shareholders

Issue Date Means the date of issue of a Class C Security

Preferred C Rate Means 20% until (and including) 31st December 2013 and thereafter 10%

(V) Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company in particular without limitation in order to include the amendments pursuant to the items hereabove, the rights, obligations of the ordinary A/B shares and Class C preferred shares, substantially in the form as attached in the proxies, the proxyholder being however expressly authorised and empowered to make, and agree to, such changes and amendments as deemed appropriate.

First resolution

It is resolved to amend of the nominal value of the shares from twenty five euro (€ 25) to one euro cent (€ 0.01) so that for each existing share, the holder thereof receives two thousand five hundred (2,500) shares with a nominal value of one euro cent (€ 0.01). Further thereto the issued share capital of the Company of one million six hundred and twelve thousand five hundred euro (€ 1,612,500) is represented by one hundred and sixty one million two hundred and fifty thousand (161,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (€ 0.01) held by the sole shareholder.

Second resolution

It is resolved to create two different classes of shares, namely ordinary A/B shares and class C preferred shares with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles as set forth in the sixth resolution.

It is resolved to re-classify the existing one million six hundred and twelve thousand five hundred euro (€ 1,612,500) each in issue in the Company (after giving effect to the above resolution) held by Rally Lux Holding One S.à.r.l. (the "Shareholder") into ordinary A/B shares.

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from one million six hundred twelve-thousand five-hundred Euro (€ 1,612,500) to one million six hundred and twelve thousand and six hundred Euro (€ 1,612,600) by the issue of ten thousand (10,000) preferred class C shares each with each with a nominal value of one Euro cent (€ 0.01) and to accept the subscription to and payment of the new shares by the Shareholder, by contribution in cash of one hundred Euro (€ 100).

Thereupon, the Shareholder, represented by M^e Cintia Martins Costa, prenamed, subscribed and fully paid the new preferred class C shares.

Proof of the full payment of the class C preferred shares has been shown to the undersigned notary.

The contribution so received is allocated for an amount of one hundred (€100) Euro to the capital account.

Further, it is resolved to consequently amend and restate the entire article 6 of the Articles so as to reflect the decisions taken above substantially in the form set forth in the amended and restated articles.

Third resolution

It is resolved to replace any references to "units" or "unitholders" in the Articles by "shares" and "shareholders" substantially in the form set forth in the amended and restated articles.

Fourth resolution

It is resolved to amend and restate article 16 of the Articles so as to determine the allocation to be made between the shareholders in the event of a distribution as set forth in the agenda and in the amended and restated articles.

Fifth resolution

It is resolved to amend and restate article 17 of the Articles so as to determine the rights of the shareholders upon liquidation of the Company as set forth in the agenda and in the amended and restated articles.

Sixth resolution

It is resolved to insert a new article 19 in the Articles as set forth in the agenda and in the amended and restated articles.

Seventh resolution

It is resolved to amend and restate the Articles of the Company, in particular without limitation in order to include the amendments pursuant to the resolutions hereabove, the rights, obligations of the A/B ordinary shares and class C preferred shares, as set forth hereunder.

Amended and Restated Articles of Incorporation of Rally Lux Holding Two S.à.r.l.

Corporate objectives - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company, Rally Lux Holding Two S.à.r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on

commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles") which specify in the articles 6, 7, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. The Company may in particular enter into the following transactions:

- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue on a private basis of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company, the use of financial derivatives or otherwise;

- advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company") through, including but not limited to, the subscription to bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of any Connected Company.

For purposes of this article, a company shall be deemed to be a part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power do direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg; and

- enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above; it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name. The Company will have the name "Rally Lux Holding Two S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The sole manager (the "Sole Manager"), or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Corporate Capital. The share capital of the Company is set at one million six hundred and twelve thousand and six hundred Euro (€ 1,612,600) divided into one hundred and sixty one million two hundred and fifty thousand (161,250,000) ordinary A/B shares and ten thousand (10,000) Class C preferred shares each having a nominal value of one euro cent (€ 0.01).

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Management

Art. 9. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("Board of Managers"). The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager of the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law of the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its Sole Manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of any member of the Board of Managers.

The Sole Manager, or in case of plurality of managers, any two members of the Board of Managers may delegate powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager, or in case of plurality of managers, any two members of the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and Decisions of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who does not need to be a member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, cable telegram or other electronic means, of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted resolution of the Board of Managers.

The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the Board of Managers and any manager may represent more than one manager.

The Board of Managers can only validly deliberate and take decisions if a quorum of two managers is present or represented by the proxies. Any decisions by the Board of Managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the Board of Managers or his representative has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of conference call or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

The minutes of any meeting and extracts thereof shall be signed by the chairman of the Board of Managers or as decided by the meeting approving such minutes. A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, duly convened and held.

Such decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

Art. 12. Liability of Managers. The Sole Manager and the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders' Decisions

Art. 13. Shareholders' Decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder meeting may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any Manager. The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of

shareholders does not exceed twenty-five. In such a case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Financial Year - Balance sheet

Art. 14. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 15. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution Rights.

16.1 Out of the net annual profits of the Company an amount equal to five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

16.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter in Article 16.7.

16.3 Interim dividends may be decided upon by the general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 16.7, on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

16.4 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 16.7.

16.5 The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.6 [reserved]

16.7 Any distribution of dividends out of net profits, retained earnings and/or available share premium or reserves shall be made as follows:

16.7.1 an amount of 0.1% of the Distributed Amount shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares, then

16.7.2 each holder of Class C preferred shares shall receive its accumulated (and unpaid) Class C Preferred Return (less any amount received by the relevant shareholders of such class under Article 16.7.1) per Class C Share held, then

16.7.3 the holders of Class C preferred shares shall receive an amount equal to 50% of the remainder of the Distributed Amount after 16.7.1 and 16.7.2 pro rata to the number of Class C Shares held by each of them;

16.7.4 the remaining amount of the Distributed Amount shall be distributed equally to holders of A/B shares pro rata to their holding of A/B shares.

Winding-up - Liquidation

Art. 17. Liquidation of the Company.

17.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the board of managers then in office (the "Liquidator") who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

17.2 The Liquidator shall determine and liquidate the assets of the Company and pay or provide for or set aside appropriate amounts to settle the Debts. Thereafter the Liquidator shall determine the Adapted Surplus.

17.3 The Adapted Surplus shall be allocated and paid as follows:

i. first, an amount of 0.1% of the Adapted Surplus shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares; then

ii. second, each Class C Security shall entitle the holder thereof to the accumulated (and unpaid) Class C Preferred Return per Class C Security held (less any amount received by the relevant holders of such Security under Article 17.2.i); then

iii. third, each holder of Class C Securities shall receive the Class C Subscription Price per Class C Security held; then

iv. thereafter, the holders of Class C Securities shall receive an amount equal to 50% of the remainder of the Adapted Surplus after item (i) to (iii) pro rata to the number of Class C Securities held by each of them;

v. the balance of the Adapted Surplus after item (iv) shall be distributed to all holders of A/B Securities pro rata to their holding of A/B Securities.

Applicable Law

Art. 18. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 19. Definitions.

A/B Securities Means all class A/B shares and all instruments, securities or certificates convertible therein issued by the Company (if any)

Adapted Surplus Means the sum of any assets of or funds available in the Company after the payment, provision for or setting aside of appropriate amount to settle any Debts

Class C Adjusted Value Means the Class C Subscription Price of a Class C Security increased by the amount of the Class C Preferred Return(s) of the previous years (from its Issue Date) which accumulated but has(ve) not been paid

Class C Preferred Return Means the preferred return for each Class C Security calculated as follows: for each year from the Issue Date of a Class C Security, such Class C Security shall entitle the holder thereof to an annual cumulative preferred return equal to Preferred C Rate (applied pro tempore) for the relevant year. The Class C Preferred Return not declared and/paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not be due until due declaration has been made). The Class C Preferred Return arises daily (subject to the above) on the Class C Adjusted Value of the relevant Class C Security on such day calculated on the basis of a year of 365/366 days

Class C Securities Means all Class C shares and all instruments, securities or certificates convertible therein issued by the Company (if any)

Class C Subscription Price Means the subscription price of the relevant Class C Security at the time of subscription (while taking into account security splits or comingling of securities)

Debts Means all debts, costs, charges, expenses including estimated liquidation or other expenses or costs or other obligations of the Company provided that any debt, instrument or security convertible into shares of the Company (if any) shall not be taken into account as debt or liability of the Company but shall be considered for the purposes hereof as if converted

Distributed Amount Means the total amount of dividends (including interim dividends) declared by the general meeting of shareholders

Issue Date Means the date of issue of a Class C Security

Preferred C Rate Means 20% until (and including) 31st December 2013 and thereafter 10%

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorzième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg, pour le compte de Rally Lux Holding One S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102.130, étant l'associé unique de Rally Lux Holding Two S.à.r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, constituée en date du 28 juin 2004 suivant acte reçu du notaire Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («le Mémorial») numéro 1029 du 14 octobre 2004, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102.129.

Les statuts (les «Statuts») de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu du notaire soussigné le 25 mai 2005, publié au Mémorial, numéro 1089 du 25 octobre 2005.

Le comparant déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les soixante quatre mille cinq cents (64.500) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour:

(I) Recomposition du capital social de la Société par (tous les éléments de l'ordre du jour sont liés et forment un ensemble):

A. Modification de la valeur nominale des parts sociales de vingt cinq euros (€ 25) à un centime d'euro (€ 0,01) de façon à ce que pour chaque part sociale détenue, son détenteur reçoive deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01);

B. Création de deux classes de parts sociales différentes, à savoir des parts sociales ordinaires de classe A/B et des parts sociales privilégiées de classe C ayant les droits et obligations décrits dans les Statuts modifiés tel que décrit à l'ordre du jour aux points (III) et (IV) et tels que modifiés sous le point (V) et re-classification des cent soixante et un millions deux cent cinquante mille (161.250.000) parts sociales existantes (après modification de la valeur nominale ci-avant) ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune émise par la Société et détenues par les associés existants de la Société en parts sociales ordinaires A/B.

C. Augmentation du capital social de la Société à un million six cent douze mille six cents euros (€ 1.612.600) par l'émission de dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de classe C ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) en contrepartie d'un apport en espèces par l'associé unique (le «Souscripteur») d'une valeur de cent euros (€ 100) et souscription à, et paiement des, nouvelles parts sociales par le Souscripteur;

D. Modification et refonte de l'article 6 des Statuts en son ensemble de manière à refléter les décisions prises sur les points précités:

«Le capital social de la Société est fixé à un million six cent douze mille six cents euros (€ 1.612.600) divisé en cent soixante et un millions deux cent cinquante mille (161.250.000) parts sociales de classe A/B et dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de classe C ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01).»

(II) Substitution des mentions à «unité» ou «détenteur d'unité» dans les Statuts par parts sociales et associés.

(III) Modification de l'article 16 des Statuts afin de déterminer l'attribution à faire entre les associés en cas de distribution, de la manière suivante:

« **Art. 16. Droits de Distribution.**

16.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société, il est prélevé un montant égal à cinq pourcent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

16.2 Le solde pourra être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions de l'article 16.7 ci-dessous.

16.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des acomptes sur des dividendes conformément aux dispositions de l'article 16.7, sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds distribués ne peuvent pas excéder les bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

16.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision prise en assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 16.7

16.5 L'assemblée générale peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

16.6 [Réservé]

16.7 Toute distribution de dividendes prélevés sur les bénéfices nets, bénéfices reportés et/ou de prime d'émission disponible ou des réserves devra être faite comme suit:

16.7.1 un montant de 0,1% du Montant Distribué sera distribué de façon égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales, ensuite

16.7.2 tout détenteur de parts sociales préférentielles de Classe C reçoit un Retour Préférentiel cumulé (et non payé) de Classe C (diminué du montant perçu par les associés de cette classe suivant l'article 16.7.1) par Part Sociale de Classe C détenue, ensuite

16.7.3 tout détenteur de parts sociales préférentielles de Classe C reçoit un montant égal à 50% du solde du Montant Distribué après application des articles 16.7.1 et 16.7.2 au pro rata du nombre de Parts Sociales de Classe c détenues par chacun d'eux;

16.7.4 le solde du Montant Distribué sera distribué par parts égales aux détenteurs de parts sociales de classe A/B au pro rata de leur détention de parts sociales A/B.»

(IV) Modification et refonte de l'article 17 des Statuts afin de déterminer les droits des associés en cas de liquidation de la Société de la manière qui suit:

« **Art. 17. Liquidation de la Société.**

17.1 Dans le cas d'une dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit ou à quelque moment quelle surgisse la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, ou par le conseil de gérance en fonction au moment de la liquidation («le Liquidateur»). Il exercera les pouvoirs prévu aux articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

17.2 Le Liquidateur devra déterminer et liquider les actifs de la Société et payer ou prévoir ou retenir les montants appropriés afin de payer les Dettes. Par la suite, le Liquidateur devra déterminer le Surplus Adapté.

17.3 Le Surplus Adapté sera alloué et payé comme suit:

i. premièrement, un montant de 0,1% du Surplus Adapté sera distribué par parts égales à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales; puis

ii. deuxièmement, chaque Part Sociale de Classe C ouvre droit à son détenteur au Retour Préférentiel cumulé (et non payé) de Classe C par Part Sociale de Classe C détenue (diminué de tout montant reçu par les détenteurs concernés par ces Parts Sociales en vertu de l'article 17.2.i); puis

iii. troisièmement, tout détenteur de Parts Sociales de Classe C sera en droit de recevoir le Prix de Souscription par Part Sociale de Classe C détenue; puis

iv. par la suite, les détenteurs de Parts Sociales de Classe C seront en droit de recevoir un montant égal à 50% du solde du Surplus Adapté après application du point (i) à (iii) au pro rata du nombre de Parts Sociales de Classe C détenues par chacun d'entre eux;

v. le solde du Surplus Adapté après application du point (iv) doit être distribué à tous les détenteurs de Parts Sociales A/B au pro rata de leur détention de Parts Sociales A/B détenues.»

(V) Insertion d'un nouvel article 19 à lire comme suit:

« **Art. 19. Définitions.**

Parts Sociales A/B Signifie toutes les parts sociales A/B et instruments, titres ou certificats convertibles émis par la Société (le cas échéant)

Surplus Adapté Signifie la somme d'actifs quelconques ou de fonds disponibles dans la Société après paiement, provisions ou retenue d'un montant approprié pour régler une Dette quelconque

Valeur Ajustée Classe C Le Prix de Souscription de Parts Sociales de Classe C augmenté par le montant des Retour (s) préférentiel(s) de Classe C des années précédentes (à partir de leurs Dates d'Emission) accumulées mais non payés

Retour Préférentiel de Classe C Signifie le retour préférentiel pour chaque Part Sociale de Classe C calculé comme suit: pour chaque année écoulée depuis la Date d'Emission d'une Part Sociale de Classe C, cette Part Sociale de Classe C ouvre droit à son détenteur à un retour préférentiel annuel cumulé égal au Taux Préférentiel C (appliqués pro tempore) par année pertinente. Le Retour Préférentiel de Classe C non déclaré et/payé s'accumule (mais afin d'éviter un doute, ne doit pas être dû jusqu'à ce que la déclaration ait été faite). Le Retour Préférentiel de Classe C naît de façon journalière (sous réserve de ce qui précède) sur la Valeur Ajustée de Classe C des Parts Sociales de Classe C. Le calcul se fait sur base de 365/366 jours par an.

Parts Sociales de Classe C Signifie toutes les parts sociales préférentielles de classe C et tous les instruments, titres ou certificats convertibles émis par la Société (le cas échéant)

Prix de Souscription de Classe C Signifie le prix de souscription des Parts Sociales de Classe C au moment de la souscription (en prenant en compte des scissions ou des fusions de titres)

Dettes Toutes les dettes, coûts, charges, dépenses y compris les dépenses de liquidation estimées ou autres dépenses ou coûts ou obligations de la Société (le cas échéant) sous réserve que toute dette, instrument ou titre convertible en parts sociales de la Société ne sera pas pris en compte en tant que dette ou responsabilité de la Société mais sera considérée, pour les besoins du présent, comme convertie

Montant Distribué Signifie le montant total des dividendes (y compris les acomptes sur dividendes) déclarés par l'assemblée générale

Date d'Emission Signifie la date d'émission d'une Part Sociale de Classe C

Taux préférentiel C Signifie 20% jusqu'au (et y compris) le 31 décembre 2013 et ultérieurement, 10%

(V) Modification et refonte des statuts de la Société en particulier et sans limitation pour inclure les modifications des points repris ci-dessus, les droits, obligations des parts sociales ordinaires A/B et parts sociales préférentielles de classe C, essentiellement en la forme annexée aux procurations, le mandataire étant néanmoins expressément autorisé et habilité à faire et à approuver les modifications qu'il estime nécessaires.

Les décisions prises par l'assemblée sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé de modifier la valeur nominale des parts sociales de vingt-cinq euros (€ 25) à un centime d'euro (€ 0,01) de façon à ce que pour chaque part sociale détenue, son détenteur reçoive deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01).

Deuxième résolution

Il est décidé de créer deux classes de parts sociales différentes, à savoir des parts sociales ordinaires de classe A/B et des parts sociales privilégiées de classe C ayant les droits et obligations décrits dans les Statuts modifiés tel que décrit à l'ordre du jour aux points (III) et (IV) et tels que modifiés sous le point (V). Il est décidé de re-classifier les cent soixante et un millions deux cent cinquante mille (161.250.000) parts sociales existantes (après modification de la valeur nominale

ci-avant) ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune émise par la Société et détenues par les associés existants de la Société en parts sociales ordinaires A/B.

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à un million six cent douze mille six cents euros (€ 1.612.600) par l'émission de dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de classe C ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) et d'accepter la souscription à, et le paiement des nouvelles parts sociales par le Souscripteur par apport en espèces de cent euros (€ 100).

Le Souscripteur, représenté par M^e Cintia Martins Costa, prénommée, a souscrit et entièrement libéré les nouvelles parts sociales préférentielles de classe C.

La preuve du paiement des parts sociales préférentielles de classe C a été montrée au notaire.

Il est décidé d'affecter le montant de cent euros (€ 100) ainsi apporté au compte de capital.

Il est décidé de modifier et refondre l'article 6 des Statuts en son ensemble de manière à refléter les décisions prises sur les points précités, en la forme reprise dans les statuts modifiés et refondus.

Troisième résolution

Il est décidé de substituer les mentions à «unité» ou «détenteur d'unité» par parts sociales et associés essentiellement en la forme reprise dans les statuts modifiés et refondus.

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier l'article 16 des Statuts afin de déterminer l'attribution à faire entre les associés en cas de distribution, tel que précisé à l'ordre du jour et dans les statuts modifiés et refondus.

Cinquième résolution

Il est décidé de modifier l'article 17 des Statuts afin de déterminer les droits des associés en cas de liquidation, tel que précisé à l'ordre du jour et dans les statuts modifiés et refondus.

Sixième résolution

Il est décidé d'insérer un nouvel article 19, tel que repris à l'ordre du jour et dans les statuts modifiés et refondus.

Septième résolution

Il est décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société en particulier sans limitation de sorte à inclure les modifications faites conformément aux décisions qui précèdent, les droits et obligations des parts sociales A/B et parts sociales préférentielles classe C.

Statuts modifiés et refondus de la Société Rally Lux Holding Two S.à.r.l.

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6, 7, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dette, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer ces intérêts.

La Société pourra notamment conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission sur une base privée d'obligations, de titres de dettes (notes), de billets à ordre (promissory notes), certificats (certificates) et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou accorder des crédits à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées», chacune une «Société Apparentée») au travers notamment de prêts d'actionnaire ou de souscription d'obligations ou autre instruments de capital ou de dette, convertible ou non en parts sociales de la société.

Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé ou un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustée, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considéré comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou par tout autre moyen.

- accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute Société Apparentée, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute Société Apparentée, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites de la loi luxembourgeoise; et

- conclure tous contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus;

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans les activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

Art. 3. Objet. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société a comme dénomination «Rally Lux Holding Two S.à r.l.».

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant unique (le «Gérant Unique») ou en cas de pluralité de gérant, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à un million six cent douze mille six cents euros (€ 1.612.600) divisé en cent soixante et un millions deux cent cinquante mille (161.250.000) parts sociales de classe A/B et dix mille (10.000) parts sociales préférentielles de classe C ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01).

Art. 7. Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des part sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de Parts. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Gérance

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature du Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature de tout membre du Conseil de Gérance.

Le Gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, tout Gérant peut déléguer une partie des pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérant, tout Gérant, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et décisions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance pourra choisir un président parmi ses membres, Si le président ne peut être présent à une réunion, son remplaçant sera désigné parmi les membres présents lors de la réunion par vote de ceux-ci.

Le Conseil de Gérance pourra choisir un secrétaire, membre ou non du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

L'avis écrit de convocation à toute autre réunion du Conseil de Gérance sera transmis à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence. Dans ce cas, la nature de cette urgence sera reprise et mise en avant dans la convocation pour la réunion. Chaque gérant pourra dispenser de cette formalité de convocation par lettre ou par fax, par télégramme ou par tout autre moyen électronique. Un avis de convocation spécifique ne sera pas requis pour les réunions précises dont l'heure et le lieu ont été prescrits dans un programme approuvé par décision du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra valablement délibérer sans convocation antérieure si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant pourra être représenté par un autre membre du Conseil de Gérance et tout gérant pourra représenter plus d'un gérant.

Le Conseil de Gérance pourra uniquement valablement délibérer et prendre des décisions si un quorum de deux gérants sont présents ou représentés par procuration. Toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Un ou plusieurs gérants pourront participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout moyen similaire de communication permettant à plusieurs participants de communiquer simultanément les uns avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à une réunion.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance et les extraits de ceux-ci sont signés par le président du Conseil de Gérance ou la personne faisant fonction tel que décidé lors de la réunion liée à ce procès-verbal.

Une décision approuvée par voie circulaire et signée par tous les gérants a le même effet et la même validité qu'une décision adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le Gérant Unique et les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décision des Associés

Art. 13. Décision des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, toute assemblée d'associés pourra être convoquée par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par tout Gérant. La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire quand le nombre d'associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 14. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Approbation des documents financiers. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Droits de distribution.

16.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société, il est prélevé un montant égal à cinq pourcent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

16.2 Le solde pourra être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions de l'article 16.7 ci-dessous.

16.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des acomptes sur des dividendes conformément aux dispositions de l'article 16.7, sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds distribués ne peuvent pas excéder les bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

16.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision prise en assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 16.7

16.5 L'assemblée générale peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

16.6 [Réservé]

16.7 Toute distribution de dividendes prélevés sur les bénéfices nets, bénéfices reportés et/ou de prime d'émission disponible ou des réserves devra être faite comme suit:

16.7.1 un montant de 0,1% du Montant Distribué sera distribué de façon égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales, ensuite

16.7.2 tout détenteur de parts sociales préférentielles de Classe C reçoit un Retour Préférentiel cumulé (et non payé) de Classe C (diminué du montant perçu par les associés de cette classe suivant l'article 16.7.1) par Part Sociale de Classe C détenue, ensuite

16.7.3 tout détenteur de parts sociales préférentielles de Classe C reçoit un montant égal à 50% du solde du Montant Distribué après application des articles 16.7.1 et 16.7.2 au pro rata du nombre de Parts Sociales de Classe c détenues par chacun d'eux:

16.7.4 le solde du Montant Distribué sera distribué par parts égales aux détenteurs de parts sociales de classe A/B au pro rata de leur détention de parts sociales A/B.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 Dans le cas d'une dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit ou à quelque moment quelle surgisse la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, ou par le conseil de gérance en fonction au moment de la liquidation («le Liquidateur»). Il exercera les pouvoirs prévu aux articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

17.2 Le Liquidateur devra déterminer et liquider les actifs de la Société et payer ou prévoir ou retenir les montants appropriés afin de payer les Dettes. Par la suite, le Liquidateur devra déterminer le Surplus Adapté.

17.3 Le Surplus Adapté sera alloué et payé comme suit:

i. premièrement, un montant de 0,1% du Surplus Adapté sera distribué par parts égales à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales; puis

ii. deuxièmement, chaque Part Sociale de Classe C ouvre droit à son détenteur au Retour Préférentiel cumulé (et non payé) de Classe C par Part Sociale de Classe C détenue (diminué de tout montant reçu par les détenteurs concernés par ces Parts Sociales en vertu de l'article 17.2.i); puis

iii. troisièmement, tout détenteur de Parts Sociales de Classe C sera en droit de recevoir le Prix de Souscription par Part Sociale de Classe C détenue; puis

iv. par la suite, les détenteurs de Parts Sociales de Classe C seront en droit de recevoir un montant égal à 50% du solde du Surplus Adapté après application du point (i) à (iii) au pro rata du nombre de Parts Sociales de Classe C détenues par chacun d'entre eux;

v. le solde du Surplus Adapté après application du point (iv) doit être distribué à tous les détenteurs de Parts Sociales A/B au pro rata de leur détention de Parts Sociales A/B détenues.

Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la loi.

Art. 19. Définitions.

Parts Sociales A/B Signifie toutes les parts sociales A/B et instruments, titres ou certificats convertibles émis par la Société (le cas échéant)

Surplus Adapté Signifie la somme d'actifs quelconques ou de fonds disponibles dans la Société après paiement, provisions ou retenue d'un montant approprié pour régler une Dette quelconque

Valeur Ajustée Classe C Le Prix de Souscription de Parts Sociales de Classe C augmenté par le montant des Retour (s) préférentiel(s) de Classe C des années précédentes (à partir de leurs Dates d'Emission) accumulées mais non payés

Retour Préférentiel de Classe C Signifie le retour préférentiel pour chaque Part Sociale de Classe C calculé comme suit: pour chaque année écoulée depuis la Date d'Emission d'une Part Sociale de Classe C, cette Part Sociale de Classe C ouvre droit à son détenteur à un retour préférentiel annuel cumulé égal au Taux Préférentiel C (appliqués pro tempore) par année pertinente. Le Retour Préférentiel de Classe C non déclaré et/payé s'accumule (mais afin d'éviter un doute, ne doit pas être dû jusqu'à ce que la déclaration ait été faite). Le Retour Préférentiel de Classe C naît de façon journalière (sous réserve de ce qui précède) sur la Valeur Ajustée de Classe C des Parts Sociales de Classe C. Le calcul se fait sur base de 365/366 jours par an.

Parts Sociales de Classe C Signifie toutes les parts sociales préférentielles de classe C et tous les instruments, titres ou certificats convertibles émis par la Société (le cas échéant)

Prix de Souscription de Classe C Signifie le prix de souscription des Parts Sociales de Classe C au moment de la souscription (en prenant en compte des scissions ou des fusions de titres)

Dettes Toutes les dettes, coûts, charges, dépenses y compris les dépenses de liquidation estimées ou autres dépenses ou coûts ou obligations de la Société (le cas échéant) sous réserve que toute dette, instrument ou titre convertible en parts sociales de la Société ne sera pas pris en compte en tant que dette ou responsabilité de la Société mais sera considérée, pour les besoins du présent, comme convertie

Montant Distribué Signifie le montant total des dividendes (y compris les acomptes sur dividendes) déclarés par l'assemblée générale

Date d'Emission Signifie la date d'émission d'une Part Sociale de Classe C

Taux préférentiel C Signifie 20% jusqu'au (et y compris) le 31 décembre 2013 et ultérieurement, 10%

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à EUR 2.000,-

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MARTINS-COSTA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2008. Relation: LAC/2008/17071. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008064215/242/744.

(080071402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Gofinco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.850.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme GOFINCO HOLDING S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi, 9 juin 2008 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008064769/750/17.

Davis S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.714.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 juin 2008 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063948/534/16.

Mainoria S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.627.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme MAINORIA S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 10 juin 2008 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008064744/750/16.

Goldinvest 66 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.654.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme GOLDINVEST 66 S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 10 juin 2008 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008064770/750/16.

Goldinvest 99 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.592.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme GOLDINVEST 99 S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 10 juin 2008 à 12.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008064771/750/16.

Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.470.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighth of April.

Before Us Joseph Elvinger, notary, residing in 15 Cote d'Eich, L-1450, Luxembourg (Grand-Duchy Luxembourg).

THERE APPEARED:

1. Norwich Union Life & Pensions Limited, duly incorporated and existing under the law of England, established and having its registered office at 2 Rougier Street, York, Y090 1UU, registered with the Register of Companies at Companies House of England under the number 3253947, duly represented by Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 8 April 2008 in London.

2. Commercial Union Life Assurance Company Limited, duly incorporated and existing under the law of England, established and having its registered office at St Helens, 1 Undershaft, London EC3P 3DQ, registered with the Register of Companies at Companies House of England under the number 79678, duly represented by Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 8 April 2008 in London.

3. CGNU Life Assurance Limited, duly incorporated and existing under the law of England, established and having its registered office at St Helens, 1 Undershaft, London EC3P 3DQ, registered with the Register of Companies at Companies House of England under the number 226742, duly represented by Flora Gibert, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 8 April 2008 in London.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Form - corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at nine thousand nine hundred Great Britain Pounds (GBP 9900.-) represented by nine thousand nine hundred (9900) shares of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by

reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Manager therein shall be reported to the single shareholders or to the next general meeting of shareholders.

Art. 12. Liability of a manager. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Each Manager is only liable for the performance of its mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a Manager or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Sole Manager or the Board of Managers, as applicable, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a manager, or officer) of the Company or its subsidiaries.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or its subsidiaries, or is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 12, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 12 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any manager, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 12 shall subrogate the Company to any right such manager, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 12 shall be contract rights.

Art. 13. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

13.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

13.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 14. Meeting of the board of managers.

14.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager one business day (excluding Saturdays and Sundays) before the meeting. The Board of Managers shall appoint a chairman. The first chairman may be appointed by the shareholders' meeting following the incorporation of the Company. The Board of Managers may also appoint a secretary (the "Secretary"), who needs not to be a manager.

14.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

14.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the Managers present or represented at such meeting. In the absence of the Secretary (if any) or if no Secretary has been appointed by the Board of Managers, the chairman of the meeting may appoint any person as secretary pro tempore.

14.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority. The chairman shall have a casting vote.

14.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

14.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

14.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by two Managers or by the chairman of the meeting and the Secretary.

14.8 Extracts shall be certified by any two Managers or by the chairman of the meeting and the Secretary.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 15. Powers of the general meeting of shareholder(s) - votes.

15.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

15.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

15.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

15.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

15.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

15.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V.- Business year

Art. 16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution right of shares.

17.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 15.7 above.

17.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 18. Dissolution and liquidation.

18.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

18.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Subscription - payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:	Number of Shares
Shareholders	
Norwich Union Life & Pensions Limited	3366
Commercial Union Life Assurance Company Limited	3267
CGNU Life Assurance Limited	3267
TOTAL	9900

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of nine thousand nine hundred Great Britain Pounds (GBP 9900.-) corresponding to a share capital of nine thousand nine hundred Great Britain Pound (GBP 9900.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

Thorsten Steffen, with professional address at 34, avenue de la Liberté, Luxembourg, L-1930, born on 20/07/1973, in Wiesbaden, Germany.

William Gilson, with professional address at 34, avenue de la Liberté, Luxembourg, L-1930, born on 17/04/1968, in Bridgnorth, United Kingdom.

Phillips Mark, with professional address at 34, avenue de la Liberté, Luxembourg, L-1930, born on 14/05/65, in Dorking, United Kingdom.

2. Is appointed as chairman of the Board of managers of the Company for an undetermined period:

Thorsten Steffen, with professional address at 34, avenue de la Liberté, Luxembourg, L-1930, born on 20/07/1973, in Wiesbaden, Germany.

3. The Company shall have its registered office at 34, avenue de la Liberté, Luxembourg, L-1930 (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Norwich Union Life & Pensions Limited, dûment constituée et existant selon le droit anglais, établie et ayant son siège social à 2 Rougier Street, York, Y090 1UU, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Grande-

Bretagne sous le numéro 3253947, dûment représentée par Flora Gibert, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 8 avril 2008, à Londres.

2. Commercial Union Life Assurance Company Limited, dûment constituée selon le droit anglais, établie et ayant son siège social à St Helens, 1 Undershaft, London EC3P 3DQ, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Grande Bretagne sous le numéro 79678, dûment représentée par Flora Gibert, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 8 avril 2008, à Londres.

3. CGNU Life Assurance Limited, dûment constituée et existant selon le droit anglais, établie et ayant son siège social à St Helens, 1 Undershaft, London EC3P 3DQ, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Grande-Bretagne sous le numéro 226742, dûment représentée par Flora Gibert, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 8 avril 2008, à Londres.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er} .- Forme, nom, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme - dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la société pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité des gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, des intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associées de la Société, directs ou indirects, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toutes formes ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment mais pas uniquement, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de l'entreprise, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une ou l'autre

de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou toutes obligations de la Société et de l'une des Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à neuf mille neuf cent Livres Sterlings (GBP 9.900,-), représenté par neuf mille neuf cent parts sociales (9900) avec une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune. (ci-après les "Parts Sociales") Les détenteurs des Parts Sociales sont repris ci-après comme les "Associés" et chacun un "Associé"

5.2 En plus du capital social, il peut être constitué un compte de prime d'émission, dans lequel sera versé tout montant d'une prime d'émission versée. Le montant de ce compte de prime d'émission est mis à la libre disposition du/des Associé(s).

5.3 Toutes les Parts Sociales ont les mêmes droits.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales sous réserve de respecter la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts.

6.1 Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans le cas d'un Associé unique, les Parts Sociales de la Société détenues par l'Associé unique sont librement transférables.

7.2 Dans le cas d'une pluralité d'Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé peuvent être transférées en conformité avec les exigences posées par les articles 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III.- Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérant(s) nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou est gérant, fondé de pouvoir, associé ou employé de cette autre société ou firme. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps les fonctions d'un gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, en raison de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant a ou est susceptible d'avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant seront portés à la connaissance des associés ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 12. Responsabilité d'un gérant. Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Chaque Gérant n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, en cours ou jugée procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou de ses filiales ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant que gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le Gérant ou, selon le cas, le Conseil de Gérance l'estime souhaitable, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugée (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'un gérant ou fondé de pouvoir) de la Société ou de ses filiales.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou de ses filiales, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou de ses filiales comme gérant ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 12, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification de la Loi n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 12 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 12 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 12 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir ce gérant ou autres fondés de pouvoir, associé, membre, employé ou agent contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 12 seront des droits contractuels.

Art. 13. Délégation et mandataire du gérant unique et du conseil de gérance.

13.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peuvent déléguer leur pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

13.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Réunion du conseil de gérance.

14.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant un jour ouvrable (excluant le samedi et le dimanche) avant la réunion. Le Conseil de Gérance nommera un président. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale des associés suivant la constitution de la Société. Le Conseil de Gérance doit également pouvoir nommer une secrétaire (le "Secrétaire"), qui n'est pas nécessairement un gérant.

14.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

14.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. Le président préside toutes les réunions du Conseil de gérance. En son absence, le Conseil de gérance pourra nommer pro tempore tout autre Gérant en tant que président par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion. En l'absence du Secrétaire (s'il y en a un) ou si aucun Secrétaire n'a été nommé par le Conseil de Gérance, le président de la réunion pourra nommer pro tempore toute personne en tant que secrétaire.

14.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple. Le président a un vote départiteur.

14.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

14.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

14.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par deux Gérants ou par le président de la réunion et le Secrétaire.

14.8 Des extraits seront certifiés par deux Gérants ou par le président de la réunion et la Secrétaire.

Chapitre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - votes.

15.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

15.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

15.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

15.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

15.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

15.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Art. 16. Exercice social.

16.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Droit de distribution des parts.

17.1 Chaque année, des profits annuels nets déterminés conformément aux dispositions légales et principes comptables applicables, cinq pour cent (5%) seront déduit et placés sur un compte de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire quand une telle réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

17.2 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution et dans la mesure permise par la Loi et par ces Statuts, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance proposera que l'argent disponible pour remise soit distribué.

17.3 La décision de la distribution des fonds et de la détermination du montant de cette distribution sera prise par les Associés en vertu de l'Article 15.7 ci-dessus.

17.4 Nonobstant les clauses précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie conformément à la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par le ou les associé(s).

Art. 18. Dissolution et liquidation.

18.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

18.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le 31 décembre 2008.

Souscription - paiements

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de Parts Sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Parts Sociales Associés	Nombre de parts sociales
Norwich Union Life & Pensions Limited	3366
Commercial Union Life Assurance Company Limited	3267
CGNU Life Assurance Limited	3267
TOTAL	9900

Toutes ces Parts Sociales ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de neuf mille neuf cents Livres Sterling (GBP 9.900,-) est à la libre disposition de la Société, tel qu'il l'a été prouvé devant le notaire.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents Euro

Assemblée générale extraordinaire

Suite à la constitution de la Société, les personnes sus-mentionnées, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Sont nommées les personnes suivantes en qualité de Gérant pour une période indéterminée:

Thorsten Steffen, né à Wiesbaden, Allemagne le 20 juillet 1973 avec adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

William Gilson, né à Bridgnorth, Grande Bretagne, le 17 avril 1968 avec adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, Luxembourg, L-1930;

Phillips Mark, né à Dorking, Grande Bretagne, le 14 mai 1965, avec adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, Luxembourg.

2. Est nommé en tant que président du Conseil de Gérance de la Société, pour une période indéterminée, Thorsten Steffen, né à Wiesbaden, Allemagne le 20 juillet 1973 avec adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

3. Le siège social est fixé à 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2008, Relation: LAC/2008/14891. — Reçu à 0,5%: soixante deux euros huit cents (62,08 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 AVRIL 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008064372/211/544.

(080071904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

GSC European Mezzanine Luxembourg VIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.095.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.
TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2008061137/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02100. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Scania Treasury SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.553.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/05/2008.
Pour SCANIA TREASURY S.A.
Romain THILLENS
Administrateur

Référence de publication: 2008062626/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02868. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Wardim S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.594.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 9 avril 2008

1. Monsieur Marcel GENADRY a été reconduit dans son mandat d'administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

2. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a été reconduit dans son mandat d'administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

3. Monsieur Gérard BIRCHEN a été reconduit dans son mandat d'administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

4. Monsieur Sinan SAR a été reconduit dans son mandat d'administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

6. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 05/05/08.
Pour extrait sincère et conforme
Pour WARDIM S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008063249/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02789. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.
